



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 décembre 2022

**Présents** : Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Hélène LORME, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,  
Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,  
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Aurore MARTIN, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h52

Secrétaire : Émilie BRICOUT

### FINANCES

#### DL.22.078 – Emprunts garantis – SEMDO – ZAC des Jardins du Bourg

**Christian DUMAS expose :**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2252-1 et L2252-2*

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune d'INGRE accorde sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 000 000 € à souscrire par la SEMDO auprès de la Caisse d'Epargne selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°2210000.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 400 000 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ce prêt constitué d'une phase de mobilisation dont le taux d'intérêt est fixé sur l'Euribor 3 mois + marge de 0.39%. Cette première phase se terminera le 31/12/2023. La seconde phase est une phase de consolidation avec un taux fixe de 1,55%. La durée totale de ce prêt est de 7 ans et deux mois.

**Article 2** : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 28 novembre 2022, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunt.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **13 DEC. 2022**



Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **14 DEC. 2022**

Notification le : **14 DEC. 2022**





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYlvie**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DL_22_078
Date de la décision :	2022-12-13 00:00:00+01
Objet :	Emprunts garantis – SEMDO – ZAC des Jardins du Bourg
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3.4 - Garanties d'emprunts accordées.
Identifiant unique :	045-214501694-20221213-DL_22_078-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20221213-DL_22_078-DE-1-1_0.xml	text/xml	917
Nom original :		
DL.22.078 - FIN - Emprunts garantis – SEMDO – ZAC des Jardins du Bourg.pdf	application/pdf	305977
Nom métier :		
99_DE-045-214501694-20221213-DL_22_078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	305977

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 décembre 2022 à 12h03min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 décembre 2022 à 12h03min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 décembre 2022 à 12h03min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 décembre 2022 à 12h03min50s	Reçu par le MI le 2022-12-14